



POILS & PLUMES
BASSE-COUR

Couveuse automatique

Référence :
GPSOT82392 (35 Œufs)

Manuel d'utilisation



I. Paramètres de performance de l'incubateur :

1. Gamme d'affichage de la température : 0 ~ 99,9 °C
2. précision de la mesure de la température ; 0.1 °C
3. Humidité : 5-99% HR
4. exactitude de mesure d'humidité : ± 3% HR
5. Courant de sortie : 4 canaux (chauffage électrique, humidification, rotation d'œufs, DC 12V)
6. Courant de sortie maximum : chauffage électrique 10A / 12V, sortie d'œuf de tour pour 2A / 12V, sortie d'humidification 500mA / 5V.

II. Conditions de travail :

1. Tension : DC12V
2. humidité relative : moins de 85%
3. Température environnante : -20 °C ~ 70 °C

III. Affichage, boutons et paramètres de réglages

1. Affichage

- (1) La position centrale sur l'écran est un voyant, le voyant est allumé lorsque l'appareil est sorti.
De haut en bas, respectivement, pour le compte de : chauffage électrique, rotation des œufs, humidification (pas d'humidification pour l'indicateur d'alarme)
- (2) Le côté gauche de l'écran est une fenêtre d'affichage de la température.
- (3) Le côté droit de l'écran d'affichage pour l'affichage de l'humidité.

2. description de bouton

Au centre de l'écran, quatre boutons de gauche à droite sont : SET, + et - .

(1) SET

- a) Appuyez sur le bouton "SET" (appui court) en mode de travail, puis l'utilisateur peut définir les paramètres de température et d'humidité de base.
- b) appuyez sur le bouton "SET" pendant plus de 5 secondes (appui long) sur les paramètres de calibrage ;
- c) en mode de réglage, appuyez sur le bouton "SET" (appui court) pour entrer les paramètres suivants.

(2) +

- a) En mode de réglage, appuyez sur le bouton "+" (pression courte) pendant un court instant pour ajuster le paramètre ou appuyez sur le bouton pendant une période prolongée pour ajuster continuellement le paramètre.
- b) En mode de travail, appuyez sur le bouton "+" pour faire pivoter manuellement les œufs.

(3) -

- a) Sous le mode de fonctionnement, appuyez sur le bouton "-" (appui court) pour lever l'alarme.
- b) Sous le mode de réglage, les points sont ajustés par le bouton "+" ou "-" (appui court) ; le bouton-poussoir long "+" ou "-" ajuste en permanence les valeurs des paramètres.

(4) Combinaisons

- a) Dans l'état de fonctionnement normal, tout en maintenant enfoncé et + plus de 3 secondes (appui long), l'instrument dans les paramètres d'intervalle de température et d'humidité ;
- b) Dans des conditions de fonctionnement normales, tout en maintenant enfoncée la touche "+" et "-" pendant plus de 5 secondes (appui long), tous les paramètres permettent de rétablir les paramètres d'usine.
- c) Dans des conditions de fonctionnement normales, tout en maintenant enfoncée la touche "SET" et "-" pendant plus de 3 secondes (appui long), l'instrument entre dans les paramètres d'œuf définis ;
Remarque : Dans l'état défini, réglez l'affichage des paramètres clignotant, lorsque plus de 10 secondes n'appuyez pas sur le bouton, le système quittera automatiquement l'état défini. Les paramètres précédemment modifiés sont automatiquement enregistrés.

**3. Sous le mode de travail, appuyez sur le bouton "set" et vous pourrez définir les paramètres de température de base et d'humidité.
(L'utilisateur a seulement besoin de définir les paramètres de base. Tous les autres paramètres dans une plage différente seront ajustés en conséquence et automatiquement)**

No.	Nom du paramètre	ID de paramètre	Réglage	Valeur par défaut
1	Température de base	PP(P3)	0-99.9°C	37.8
2	Humidité de base	HH(H2)	0-99.9%	60%

4. Sous le mode de travail, appuyez sur le bouton "SET" et "+" pendant 3 secondes, et vous pourrez régler la température et l'humidité dans différentes gammes. (Tous les paramètres dans toutes les gammes sont définis correctement. Ne pas y toucher, à moins que vous soyez un professionnel)

No.	Nom du paramètre	ID de paramètre	Réglage	Valeur par défaut
1	Alarme de haute température	P1	0-99.9°C	38.8
2	Stopper le chauffage électrique	P2	0-99.9°C	37.8
3	Alarme de basse température	P3	0-99.9°C	36.5
4	Alarme d'humidité élevée	H1	0-99.9%	75%
5	Stopper l'humidification	H2	0-99.9%	60%
6	Lancer l'humidification	H3	0-99.9%	55%
7	Alarme d'humidité inférieure	H4	0-99.9%	40%

5. Dans des conditions de travail normales, appuyez sur la touche "SET" pendant 10 secondes ou plus (appui long), paramètres d'étalonnage de l'instrument.

No.	Nom du paramètre	ID de paramètre	Réglage	Valeur par défaut
1	Calibrage de la température	J1	Ajustez selon le thermomètre	
2	Calibrage de l'humidité	J2	Ajustez selon le capteur d'humidité	

6. Dans des conditions de travail normales, appuyez sur la touche "SET" et "-" pendant 3 secondes ou plus (appui long), et l'instrument entre le réglage des paramètres de l'œuf.

No.	Nom du paramètre	ID de paramètre	Réglage	Valeur par défaut
1	Période de rotation	F1	0-999 minutes	90 minutes
2	Durée de rotation	F2	0-999 seconds	20 seconds

IV. Partie fonction de contrôle

Fonctions de contrôle de la température (TH1 est la température dans la boîte d'incubateur)

Alarme de surchauffe : si $TH1 > p1$, le système déclenche une alarme, allume l'indicateur lumineux (pas de fonction d'humidification) et déclenche un signal sonore : si $TH1 < P1$, le système désactive la fonction d'alarme.

Fonction de chauffage électrique : lorsque la température est $TH1 \leq P2$, démarrer le chauffage électrique : lorsque la température est $TH1 > P2$, chauffage électrique fermé.

Alarme de température inférieure : si $TH1 < P3$, le système déclenche une alarme, allume le témoin plus léger (pas de fonction d'humidification) et déclenche un bourdonnement : si $TH1 > P3$, le système désactive la fonction d'alarme.

Fonctions de contrôle de l'humidité (RH1 est l'humidité dans la boîte d'incubation)

Alarme de sur humidité : si $RHI > HI$, le système déclenche une alarme, allume l'indicateur (aucune fonction d'humidification ne déclenche le signal sonore : si $RHI < HI$, le système désactive la fonction d'alarme.

Fonction d'humidification : si $RH1 > H3$, le système démarre l'humidificateur, si $RH1 = H2$, le système arrête l'humidificateur

Alarme humidité inférieure : si $RHL < H4$, le système démarre l'alarme, allume l'indicateur et allume l'alarme sonore : Si $RH1 > H4$, le système désactive la fonction d'alarme

Fonctions liées au tournage des œufs

Tournage automatique des œufs : chaque minute FI après le virage automatique

Tourner l'œuf manuellement : Cliquez pour ajouter la clé pour transformer l'œuf

Supprimer l'alarme manuellement :

Lorsque l'alarme se déclenche, l'utilisateur peut la couper en appuyant sur le bouton « - et revenir en arrière en appuyant à nouveau sur le bouton.

Fonction d'étalonnage

Les capteurs de température et d'humidité pourraient apparaître comme une déviation après une longue période d'utilisation. À ce moment-là, l'utilisateur pouvait les calibrer à l'aide du thermomètre précis et du compteur humide. Lorsque J1 est affiché, appuyez sur + ou "-", mais pour calibrer la température ; Lorsque J2 s'affiche, appuyez sur le bouton UP ou DOWN pour étalonner l'humidité.

Fonction de réinitialisation

En mode de travail, appuyez sur "+" et "-" mais des tonnes pendant 5 secondes (appui long), puis tous les paramètres sont réinitialisés aux valeurs par défaut après un bip.

Il y a des problèmes avec le capteur de température ou le capteur n'est pas disponible, la fenêtre d'affichage de la température indique EEE et en même temps le chauffage principal, le chauffage d'appoint et le ventilateur de surchauffe cessent de fonctionner : disponible, la fenêtre d'affichage de l'humidité indique EE et, en même temps, l'humidificateur ne fonctionne plus. Lorsqu'un capteur est défectueux, l'avertisseur sonore vous avertit, le voyant d'alarme (pas de fonction d'humidification)

Remarque : aucune fonction d'humidification du contrôleur, lorsque présence de l'indicateur d'avertissement s'allume, aucun paramètre H2 H3, l'affichage des paramètres H2 pour le critère H4

consommateur la garantie légale de conformité pendant une durée de deux ans sur les Produits qu'il leur vend, à compter de la délivrance du Produit. Cette obligation relève de la seule responsabilité juridique du Distributeur et ne saurait être imputée à GPS Monaco GROUP.

2.1.1. Texte de loi.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-15 du Code de la consommation, les articles L. 211-4, L. 211-5 et L. 211-12 dudit code ainsi que l'article 1641 et le premier alinéa de l'article 1648 du code civil, sont reproduits ci-après :

Article L211-4

« Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L211-5

« Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L211-12

« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article 1641

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

2.2.1. Période de garantie.

La durée de la garantie conventionnelle des Produits est de :

(i) Deux pour les produits type animalerie, jardin, BBQ ;

(ii) Six mois pour les batteries ;

La période de garantie commence à courir à compter du jour d'achat du Produit.

En application de l'article L.211-16 du Code de consommation, toute période d'immobilisation du Produit en SAV d'au moins sept jours pour une remise en état couverte par la garantie conventionnelle viendra s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir à la date de la demande d'intervention du Client ou de la mise à disposition pour réparation du Produit en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

2.2.2. Réparation ou remplacement.

Si pendant la période de garantie, le Produit s'avère défectueux en raison d'une défaillance du matériel ou de sa fabrication, GPS Monaco GROUP s'engage à assurer la réparation ou le remplacement, sans facturer la main-

d'œuvre et les pièces. GPS Monaco GROUP se réserve le choix discrétionnaire, en fonction du coût engendré, de réparer le Produit ou de le remplacer par un modèle identique ou équivalent, ou de rembourser le produit.

2.2.3. Conditions.

La réparation, le remplacement ou le remboursement sera effectué, uniquement sur présentation des documents suivants par email à sav@gps-group.fr :

- fiche de réclamation dûment remplie ;
- copie de la facture CDISCOUNT, indiquant la date d'achat, le type du Produit, a référence du modèle et le nom du Distributeur ;
- le numéro de série de la commande (numéros de commande figurant sur le carton) ;
- Photos ou vidéo attestant de la panne, casse ou autre.

Nos services rentreront en contact avec vous après étude de votre dossier de réclamation sous 72h

Si, nos services reviennent vers vous pour le renvoi de votre produit pour analyse, ces documents sont à joindre impérativement au Produit lors de l'envoi.

GPS Monaco GROUP pourra refuser sa garantie, si les documents mentionnés ne sont pas présentés ou si les informations qu'ils contiennent sont incomplètes, illisibles ou incohérentes.

2.2.4. Exclusions de garanties.

La garantie GPS Monaco group n'est pas applicable dans les cas suivants :

- Usure normale des Produits ;
- Frais de renvoi du produit
- Frais d'analyse de panne dans le cas où la défaillance du produit serait liée à une mauvaise utilisation ou réparation ou modification.
- Coûts de transports et tous les risques encourus lors du transport ayant un rapport direct ou indirect avec la garantie du Produit ;
- Installation ou utilisation du Produit en contradiction avec les standards techniques ou de sécurité en vigueur et notamment utilisation contraire aux instructions fournies dans le guide d'utilisation ou dans les consignes de sécurité ;
- Modifications ou réparations effectuées en dehors des personnes agréées par GPS Monaco GROUP ;
- Remplacement des consommables telle que batteries, rotofil, lames, accessoires (liste non exhaustive) ;
- Numéro de série, étiquette ou plaque signalétique, arraché, illisible, non disponible ;
- Accessoire non conforme ou endommagé ;
- Acte volontaire, négligence ou faute du Client (utilisation ou entreposage contraire aux instructions, anormal ou inapproprié, fausse manœuvre, etc.) ;
- Causes extérieures au Produit, telles que (sans que cette liste soit limitative) : foudre, incendie, surtension électrique, immersion, intempérie etc ;

D'une manière générale, les différents Produits GPS Monaco GROUP sont conformes à différentes normes européennes. Les différents modèles de Produits répondent à des normes différentes.

• En ce qui concerne les intrusions de corps solides et liquides, la garantie GPS Monaco GROUP sera exclue lorsque l'utilisation du Client révèle des conditions d'utilisation excédant l'indice de protection applicable au Produit en cause ;

• En ce qui concerne la chute ou le choc des Produits, la garantie GPS Monaco GROUP sera exclue lorsque l'utilisation du Client révèle des conditions d'utilisation non conformes à l'usage normal, raisonnable et/ou approprié des produits (à titre indicatif, choc volontaire, acte négligent, etc.)

Le rapport du service technique et le constat justifiant l'exclusion font foi et seront opposables au Client.

2.2.5. Produits hors garanties.

En cas d'exclusion de garantie, pour quelle que raison que

ce soit (délai, conditions non remplies, etc.) :

(i) Le rapport du service technique sera accompagné d'un devis et d'un constat justifiant de l'exclusion ;

En cas de refus du devis de réparation avec restitution du Produit par le Client, des frais de gestion et d'expédition seront facturés à hauteur de 50 euros TTC.

En cas de refus de devis et non-paiement des frais dans un délai de 90 jours à compter de la date de réception du devis, le Produit sera considéré comme abandonné par le Client et pourra être détruit par le réparateur agréé ou GPS Monaco GROUP, auquel cas aucun dédommagement ne pourra être demandé à GPS Monaco GROUP.

(ii) La demande de réparation du Produit par le Client fera l'objet d'une facturation des frais de réparation, de gestion et de port, auprès du Client.

3. Garantie après réparation

3.1. Durée.

La garantie des réparations effectuées par GPS Monaco GROUP est d'une durée de six mois à compter de la date de réexpédition et s'applique exclusivement sur la ou les fonctions objet de la précédente intervention, à l'exclusion de toute autre.

3.2. Frais.

Les frais de port, d'emballage, d'assurance, d'expédition sont à la charge du Client. Les frais de réexpédition sont à la charge de GPS Monaco GROUP.

4. Mise en œuvre de la garantie

4.1. Conditions.

Outre les cas d'exclusions et de délais, la mise en œuvre de la garantie suppose le respect par le Client des conditions stipulées à l'article 2.2.3. Notamment, le Client devra communiquer la fiche de réclamation SAV dûment signé accompagné des documents indiqués.

4.2. Contact.

La demande d'intervention devra être adressée, dans un délai de 48 heures à compter de la découverte de la défaillance ma email à sav@gps-group.fr.

La demande d'intervention devra spécifier en détail, pour chaque Produit, le dysfonctionnement constaté et le détail de la prestation demandée.

5. Garantie spécifique GPS Monaco GROUP panne au déballage.

5.1. Définition.

Cette garantie s'applique uniquement aux cas de panne du Produit lors de sa mise en service. En fonction de la nature de la panne, des stocks disponibles et du souhait du Client, cette garantie couvre la réexpédition du Produit réparé ou d'un produit d'échange de valeur équivalente, sous 60 jours ouvrés.

5.2. Mise en œuvre.

Cette garantie doit être signalée dans un délai de 5 jours francs à compter du jour d'achat du Produit, dans les conditions stipulées à l'article 2.4.2 ci-dessus, avec une description précise du problème rencontré avec le Produit.

5.3. Dès réception de la demande et si le Produit rentre dans la garantie de la panne au déballage, GPS Monaco GROUP adressera au Client un numéro d'accord de retour. Le Produit devra être retourné non utilisé dans son emballage d'origine même si celui-ci a été ouvert. Il devra être accompagné de tous ses accessoires et accompagnée des documents indiqués à l'article 2.2.3 ;

Si le Produit ne correspond pas à une panne au déballage, il sera (i) retourné, aux frais du Client, ou (ii) requalifié sous

le motif adéquat.

5.4. Exclusions.

La garantie GPS Monaco GROUP panne au déballage n'est pas applicable dans les cas suivants

- Panne au déballage non avérée après diagnostic de la panne par les services GPS Monaco GROUP ;
- Panne imputable à une mauvaise utilisation du Produit ;
- Produits ouverts ou démontés ou utilisés ;
- Dommages, pannes, défaillances ou défauts imputables à des causes d'origine externe (transport, entreposage...) ;
- Dommages dus à la corrosion, à l'oxydation ;
- Dommages dus à un problème d'alimentation externe au Produit (par exemple, branchement sur une prise défectueuse).

